

ATELIER DU 17 DECEMBRE 2020, LA CROISSANCE EN QUESTION

Eléments de synthèse des échanges intervenus sur les trois sujets de réflexion proposés

Globalement, les trois questions retenues ont montré des convergences entre les participants à l'atelier sur la nécessité d'agir mais aussi des débats contradictoires sur le comment faire face, à l'instar des exposés assez tranchés des conférenciers.

Développement durable ou décroissance ?

Sans opposition frontale entre les intervenants, une double dialectique s'est instaurée dans les échanges.

La croissance économique est une condition du progrès économique et donc du bien-être (pas seulement matériel) ; cependant, le maintien, voire l'augmentation (la croissance ?) du bien-être nécessite une certaine décroissance économique pour notamment éviter un désastre climatique.

Par ailleurs, est relevée une contradiction évidente dans les intérêts respectifs des pays développés (qui sont les plus polluants), des pays émergents et des pays en développement. Comment en parallèle satisfaire une certaine richesse dans les Pays du Nord au bénéfice de leurs citoyens et la lutte contre la pauvreté dans les Pays en développement ?

Il convient donc d'éviter une vision autocentrée et comprendre que la question des inégalités est indissociable de cette problématique de la croissance ou décroissance.

Les 17 objectifs de développement durable (ODD dans le cadre de l'ONU) offrent un éventail substantiel d'éléments à prendre en considération : limitation des effets de serre et climat, certes, mais aussi pour une prise de conscience sur l'égalité, la pauvreté... et visant à l'intégration des Nations.

En résumé, quelle est la première nécessité : la finance ou l'écologie ? Maintien de l'économie à bon niveau ou le sauvetage de l'état compromis de la planète ? On peut laisser le système s'écrouler, pensent certains, pour reconstruire sur d'autres bases ; mais on peut préférer plus raisonnablement rechercher un équilibre par une transition écologique.

Que pouvons-nous faire, nous ?

Les échanges entre les intervenants ont évolué vers la question de la « consommation raisonnable ». Plusieurs catégories de produits et de services ont été citées : habitat, véhicules automobiles et transport, alimentation dont viandes rouges, textiles et chaussures. N'habitons-nous pas dans des habitations trop grandes ? Sommes-nous obligés à prendre l'avion ; notre alimentation n'est-elle pas trop riche au détriment des ressources de la planète (et de notre santé au demeurant !) ?

La réduction, la réutilisation, la récupération et le recyclage des biens sont considérés comme à encourager bien que certains participants aux conférences ont été surpris par les propos de François Briens sur le recyclage qui ne serait pas si écologique compte tenu de la nécessité d'intrants de relance (énergie, mais pas seulement) ...

Mais les non-dits sont sans doute aussi importants que ce qui a été dit ! Les attitudes personnelles sont certes mises en avant mais moins les incitations de la part des autorités (locales, nationales, communautaires, internationales. Sont-elles suffisantes et comprises ? De même, le rôle des

entreprises est à peine évoqué, invitées pourtant par la loi Pacte à reformuler leur objet social dans un sens plus soucieux de l'environnement.

Parmi les incitations à faire, un « budget carbone » pourrait être alloué à chaque citoyen, à ne pas dépasser. Cela étant, beaucoup de choses ne dépendent pas des citoyens individuels ; des achats peuvent être « obligés » ou quasi obligés (achat automobile par exemple pour certaines utilisations). En revanche, le consommer pour consommer pourrait être éradiqué.

Somme toute, le global, le local et l'individuel sont d'égale importance et se complètent au soutien de ce qui relève en fait d'un combat politique.

La Convention citoyenne pour le climat : un exemple à suivre ?

Le sujet est celui de la meilleure manière de faire participer les citoyens à la décision plutôt que de s'en remettre à un despote même éclairé ! Participation directe ou indirecte par voie représentative ?

Qui sont les citoyens « intelligents » aptes à prendre des décisions en ce domaine de l'environnement et du climat : les politiques (les parlementaires), : les citoyens tirés au sort, les militants associatifs, les experts patentés ?

Existe-t-il une priorité dans les légitimités de ces différentes catégories d'acteurs ? Des intervenants voient dans ce questionnement même la manifestation d'une crise générale dans la démocratie (la diminution de la participation aux élections conduit à réexaminer ces formes de démocratie).

Il est souligné que gouverner implique la nécessité de rechercher et organiser des compromis à défaut d'un consensus, dans le respect des principes fondamentaux de notre bien-vivre ensemble.

Eléments d'optimisme, les conventions de citoyens tirés au sort ont dans cette perspective des mérites pour préparer les décisions. Plusieurs exemples sont cités outre la convention pour le climat : Etats généraux de bioéthique, conseils citoyens de quartier...

Il est important en effet de prendre en considération la sensibilité citoyenne, ne serait-ce pour éviter un ressentiment d'impuissance (syndrome gilets jaunes), pour combler les dysfonctionnements de la démocratie représentative, le décalage entre l'offre politique et l'éventuel manque de confiance des citoyens. La référence à la « *Démocratie inachevée* » de Pierre Rosanvallon est invoquée en vue de définir de « *nouveaux pouvoirs d'agir* ».

Et naturellement, à condition de veiller à ne pas achever la démocratie !